

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juillet 2020 à 10 heures à la bibliothèque
séance à huis clos

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur DOYER Christian

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des délibérations de la dernière réunion.

Au cours de la séance, il a été décidé :

Dél. n°04/11-07-2020 : Election d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de suppléer les adjoints, il y aurait lieu de nommer un conseiller municipal délégué chargé des fonctions suivantes :

- responsable des agents du service technique, de la salle des fêtes, de la consommation énergétique des écoles.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Nombre de votants : 15 blancs : 1 nuls : 1

Suffrage exprimé : 13

A obtenu : DOYER Christian : 13

Monsieur DOYER Christian est nommé conseiller municipal délégué.

Dél. n°05/11-07-2020 : Indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Monsieur DOYER Christian, doyen de l'assemblée prend la présidence.

Le Président expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L2123-20 et suivants,

Vu la demande du Maire en date du 10 juillet 2020 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

Considérant que la commune compte 1 407 habitants ;

- population entre 1000 et 3499 : 51,6 %

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 51,6 % étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 ;

Le vote a lieu à bulletin secret.

Votants : 14 Blancs : 2 Suffrage exprimé : 12

- indemnités de 38 % : 12 voix

Le conseil municipal décide par 12 voix pour, à compter du 04 juillet 2020, de fixer le montant

de l'indemnité de fonction du maire prévue par l'article L 2123-23 comme suit :
38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Dél. n°06/11-07-2020 : Indemnités de fonction des adjoints

Vu le CGCT et notamment les articles L2123-20 et suivants,
Vu la délibération n°02/03-07-2020 décidant d'élire 4 adjoints au Maire,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction des adjoints au Maire,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020,
Considérant le nombre d'habitants de la commune : 1407
Population entre 1000 et 3499 : 19,8 %
Le vote se déroule à bulletin secret.
Votants : 15 Blancs : 2 Suffrage exprimé : 13
- indemnités de 9 % : 13 voix
Le conseil municipal décide par 13 voix pour, d'allouer une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal aux 4 adjoints.

Dél. n°07/11-07-2020 : Indemnités de fonction du conseiller municipal délégué

Vu le CGCT et notamment les articles L2123-20 et suivants,
Vu la délibération n°04/11-07-2020 décidant d'élire un conseiller municipal délégué,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020,
Considérant le nombre d'habitants de la commune : 1407
Population entre 1000 et 3499 : 6 %
Le vote se déroule à bulletin secret.
Le Maire propose une indemnité de 3 %
Votants : 15 Blancs : 2 Nuls : 1
Suffrage exprimé : 12
- indemnités de 3 % : 12 voix
Le conseil municipal décide par 12 voix pour, d'allouer une indemnité de 3 % de l'indice brut terminal au conseiller délégué.

Dél. n°08/11-07-2020 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs

avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif. Le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €.

Dél. n°09/11-07-2020 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander au percepteur d'engager des poursuites à l'encontre des débiteurs

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 étendant la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander à Monsieur le Percepteur d'engager des poursuites à l'encontre des débiteurs. Cette délibération permettra au percepteur de mettre en place la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au comptable public d'effectuer les mises en demeure de payer et tous les actes de poursuites subséquents afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

Dél. n°10/11-07-2020 : Fixation du nombre des membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend :

Le maire qui en est le président,

Des membres élus en son sein par le conseil municipal (au minimum 4 et au maximum 8)

Des membres nommés par le maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées (au minimum 4 au maximum 8).

Il précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus ; ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Monsieur le Maire propose de voter pour 6 membres du conseil municipal et 6 membres nommés par lui-même.

Le vote a lieu à main levée.

Le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention de fixer à 6 le nombre des membres du conseil municipal et à 6 le nombre des membres désignés par Monsieur le Maire soit un total de 12 membres au conseil d'administration du CCAS.

Dél. n°11/11-07-2020 : Désignation des membres du conseil municipal au CCAS

Vu les articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 10/11-07-2020 désignant le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS,

Monsieur le Maire rappelle que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour un centre communal d'action sociale. Le scrutin est secret.

Le conseil municipal procède en son sein à l'élection de ces membres :

Se présentent :

Liste 1 : BREBION Laëtitia, RIFFLART Luc, FONTAINE Sabine, BAL Emmanuel, DEMARTHE Eugénie, BAL Julien

Liste 2 : DUVIVIER Odile

Nombre de votants : 15 Bulletins nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Liste 1 : 12 soit 5 sièges

Liste 2 : 3 soit 1 siège

Sont désignés membres du CCAS :

Liste 1 : BREBION Laëtitia, RIFFLART Luc, FONTAINE Sabine, BAL Emmanuel, DEMARTHE Eugénie

Liste 2 : DUVIVIER Odile

La publicité pour demander des bénévoles d'association sera faite dans les panneaux d'affichage et un mail sera envoyé aux associations de la commune.

Dél n°12/11-07-2020 : Désignation des représentants de la commune au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Désignation du délégué titulaire :

Nombre de votants : 15 Bulletins nuls : 01 Bulletins blancs : 01

Suffrages exprimés : 13

Ont obtenu : - FONTAINE Sabine : 10
- JACQUART Hélène : 3

Madame FONTAINE Sabine ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée déléguée titulaire au Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Désignation du délégué suppléant :

Le conseil municipal décide de voter à main levée.

A obtenu : - JACQUART Hélène : 15

Madame JACQUART Hélène ayant obtenu l'unanimité des voix a été proclamée déléguée suppléante au Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Dél n°13/11-07-2020 : Désignation d'un représentant de la commune à la Fédération Départementale d'Energie (FDE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal décide de voter à main levée.

Nombre de votants : 15

A obtenu : - DOYER Christian : 15

Monsieur DOYER Christian ayant obtenu l'unanimité des voix a été proclamé délégué à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Dél n°14/11-07-2020 : Désignation d'un représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué parmi les élus, le délégué du personnel sera choisi parmi le personnel.

Le conseil municipal décide de voter à main levée.

Nombre de votants : 15

A obtenu : - BREBION Laëtitia 15

Madame BREBION Laëtitia ayant obtenu l'unanimité des voix a été proclamée déléguée au CNAS.

Dél n°15/11-07-2020 : Désignation d'un représentant de la commune dans l'association « les chapiteaux de la Hem »

Vu la dissolution de la CCRAVH au 31 décembre 2013,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que du matériel (chapiteaux, barrières, tables, bancs, panneau d'exposition) de l'ex CCRAVH a été réparti entre les 6 communes ayant intégré la CAPSO et les 5 ayant intégré le Pays de Lumbres.

Une association s'est créée « les Chapiteaux de la Hem » dans laquelle siège un représentant de chaque commune.

Le conseil municipal est donc amené à délibérer afin de nommer un représentant de la commune dans cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur DOYER Christian comme représentant de la commune au sein de l'association « les Chapiteaux de la

Hem ».

Dél n°16/11-07-2020 : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense parmi les élus.

Cet élu a pour mission d'informer les administrés sur les sujets de défense, d'apporter des réponses à leurs interrogations (politique de défense, contacts au sein du ministère des armées, cérémonial militaire...), de préparer et de conduire les cérémonies commémoratives, d'éclairer la jeunesse sur les opportunités d'engagement dans les armées (stages découvertes, préparations militaires, recrutement dans l'armée d'active ou dans la réserve) et d'apporter son concours à l'enseignement de la défense (parcours citoyens).

Monsieur DOYER Christian se présente comme correspondant défense.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur DOYER Christian correspondant défense

Dél n°17/11-07-2020 : Désignation des délégués aux commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les membres siégeant dans les différentes commissions communales :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné les membres suivants aux différentes commissions communales :

« domaine communal, biens communaux, voirie » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, JACQUART Hélène, LEDUC Bruno, RIFFLART Luc, LEFEBVRE Antoine, DOYER Christian.

« finances » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, JACQUART Hélène, RIFFLART Luc, LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine.

« cadre de vie » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, JACQUART Hélène, BAL Emmanuel, DOYER Christian, FONTAINE Sabine, RIFFLART Luc, BAL Honorine

« Affaires scolaires et relations avec la communauté éducative » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, DEPRECQ Justine, FONTAINE Sabine, BAL Honorine, DUVIVIER Odile

« cimetière » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, DUVIVIER Odile, BAL Emmanuel, DEPRECQ Justine, DOYER Christian

« fêtes et cérémonies, activités culturelles » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, JACQUART Hélène, DOYER Christian, FONTAINE Sabine, RIFFLART Luc, BAL Honorine

« Urbanisme » :

BAL Julien, BREBION Laëtitia, DEMARTHE Grégory, DEMARTHE Eugénie, JACQUART Hélène, LEDUC Bruno

« Commission d'Appel d'Offre » :

Titulaires : DOYER Christian, DEMARTHE Grégory, LEDUC Bruno

Suppléants : RIFFLART Luc, BAL Julien, LEFEBVRE Antoine

« Commission de contrôle des listes électorales » :

DEPRECQ Justine, DOYER Christian, FONTAINE Sabine, LEDUC Bruno, LEFEBVRE Antoine

Dél n°18/11-07-2020 : Modalités de renouvellement du bail de chasse de la Compointe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail de chasse de la Compointe d'une durée de 9 ans arrive à échéance à la fin de la campagne 2020/2021. Le conseil municipal doit donc décider des modalités de renouvellement.

Ce bail concerne les parcelles suivantes :

- le Plat Rietz 1ha81a10ca
- le Bois de la Compointe 4ha73a10ca
- le Bois du Carnoy 3ha45a80ca soit un total de 10ha

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour une durée de 9 ans ce bail par adjudication au plus offrant avec une mise à prix de 3 153,62 € correspondant au loyer 2019.

Il est demandé que les locataires des bois communaux déposent en mairie leur calendrier de chasse et mettent un panneau indiquant que la chasse est en cours pour informer les randonneurs et cyclistes et qu'ils l'enlèvent dès la fin de la chasse, qu'ils enlèvent les panneaux cloués sur les arbres.

Dél n°19/11-07-2020 : Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le rapport de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 14 mai 2020 émettant un avis favorable sur l'avancement de grade d'un agent au poste de rédacteur principal de 2ème classe,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'ancienneté, un agent peut bénéficier d'un avancement de grade et qu'il y aurait donc lieu de créer le poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Cet avancement de grade engendrera un coût supplémentaire de € mensuel, brut et charges patronales comprises.

Dél n°20/11-07-2020 : Modification du tableau des effectifs

Vu le rapport de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 14 mai 2020 émettant un avis favorable sur l'avancement de grade d'un agent au poste de rédacteur principal de 2ème classe,

Vu la délibération n°19/11-07-2020 créant le poste de rédacteur principal de 2ème classe,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs.

Dél n°21/11-07-2020 : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que toutes les organisations scolaires arrêtées en 2017 arrivent à terme après 3 années. Le conseil municipal doit donc décider si le temps scolaire s'étale sur 4 jours ou 4 jours et demi.

Cette délibération est une délibération de régularisation car en raison du confinement, Monsieur le Maire a du prendre la décision en lien avec la directrice de garder l'organisation de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'organisation du temps scolaire de 4 jours par semaine à compter de la rentrée de septembre 2020.

Dél n°22/11-07-2020 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de percevoir les subventions versées par le Conseil Départemental pour les travaux de réfection du mur du cimetière

Vu la délibération n° 28/22-10-2018 autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental pour les travaux de réfection du mur du cimetière

Le conseil municipal doit donner l'autorisation à Monsieur le Maire de percevoir les subventions du Conseil Départemental pour les travaux de réfection du mur du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions du Conseil Départemental pour les travaux de réfection du mur du cimetière.

Dél n°23/11-07-2020 : Achat de dictionnaires et de prix de fin d'année scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'acheter des dictionnaires pour les enfants de Tournehem/Hem partant en 6ème et des prix de fin d'année scolaire pour les élèves de l'école Jean de la Fontaine

Cette délibération est une délibération de régularisation car en raison de la crise sanitaire et l'impossibilité de réunir le conseil municipal, Monsieur le Maire a du acheter les dictionnaires et les prix de fin d'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter des dictionnaires pour les enfants de Tournehem/Hem partant en 6ème et des prix de fin d'année scolaire pour les élèves de l'école Jean de la Fontaine.

Il est demandé où sont achetés les dictionnaires et si les enfants extérieurs scolarisés dans la commune en reçoivent un.

Les dictionnaires sont achetés à la librairie L'Indépendant de Saint-Omer.

Les dictionnaires ne sont distribués qu'aux enfants de la commune scolarisés ou non à l'école Jean de la Fontaine. En général, les enfants extérieurs à la commune reçoivent un dictionnaire dans leur commune.

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 14 juillet n'a pu avoir lieu. C'est pourquoi la distribution des dictionnaires devrait avoir lieu le jour de la ducasse.

Informations diverses

- Rendez vous à 10h00 le 14 juillet devant le monument aux morts pour le dépôt d'une gerbe. La publicité n'est pas faite auprès des habitants car il faut les rassemblements sont encore limités. Seul le conseil municipal est convoié à cette cérémonie.
- Réunion lundi 13 juillet à 17h à la bibliothèque afin de présenter la nouvelle équipe municipale aux employés communaux.
- Afin d'effectuer le trombinoscope des élus, il est demandé que chaque élu donne une photo pour le site internet de la commune.
- Une réunion « point info jeunesse » est organisée par la CAPSO le 12 août de 14h30 à 15h30 à la salle des fêtes. Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans. Seront expliquées les différentes aides pour les jeunes (permis, BAFA...).

Questions diverses

-Arrêtés municipaux :

Les arrêtés municipaux seront envoyés par mail aux élus.

- Mur de soutènement du cimetière :

Les travaux devraient démarrer le 17 août avec une fin des travaux mi-octobre.

L'ordre de service étant arrivé tardivement, l'entreprise ne préfère pas démarrer maintenant la démolition et reprendre le chantier après les congés d'été car il faut éviter un laps de temps trop long entre la démolition et la construction en cas de fortes intempéries.

- Voûte :

Un accord de remboursement des travaux a été signé avec les assurances. Une déclaration préalable des travaux a été déposée courant juin auprès de la CAPSO et de l'ABF.

La commission « urbanisme » se réunira afin de discuter des travaux.

Il est proposé de mettre un gabarit avant le monument. Mais un gabarit a déjà été installé et la commune a été sommée de le retirer par l'ABF.

- SYMVAHEM :

Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur BOUFFART José et Monsieur MARCOTTE Jean-Michel afin d'avoir des renseignements sur le SYMVAHEM et la pose envisagée des digues.

Séance levée à 11 heures 30

Document approuvé par le secrétaire de séance

DOYER Christian



Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



